



République et canton de Genève

## Commune de Chêne-Bougeries

**Dans sa séance du 11 février 2021, le Conseil municipal a pris la délibération suivante :**

**TRAVAUX DE RÉFECTION DES FAÇADES DE L'ÉCOLE PRIMAIRE DE LA GRADELLE :**  
**VOTE DU CRÉDIT D'INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT**  
**(CHF 200'000.- TTC)**

Vu l'article 30, al. 1, lettres e) et m) et l'article 31, de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu l'état des façades du groupe scolaire de la Gradelle,

vu le rapport de MM. Claude Meylan et François Campiche, architectes mandataires,

vu le préavis favorable émis par 6 voix pour, soit à l'unanimité, par les membres de la commission Bâtiments et Infrastructures, lors de leur séance du 14 décembre 2020,

vu le préavis favorable émis par 4 voix pour, soit à l'unanimité, par les membres de la commission Finances et Contrôle de gestion, lors de leur séance du 14 janvier 2021,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

### **DÉCIDE**

**par 25 voix pour, soit à l'unanimité,**

- d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 200'000.- TTC destiné à des travaux de réfection des façades de l'école primaire de la Gradelle ;
- d'autoriser le Conseil administratif à contracter des emprunts auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence du montant du crédit voté, afin de permettre l'exécution des travaux ;
- de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif ;
- d'amortir cette dépense de CHF 200'000.- TTC au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement 2022 à 2031.

Art. 25, al. 5 de la Loi sur l'administration des communes – **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Le délai pour demander un référendum expire le 31 mars 2021.

Chêne-Bougeries, le 19 février 2021

Catherine ARMAND  
Présidente du Conseil municipal